

(^)

(N^o 50.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1856.

Crédit provisoire de 4,064,780 fr. au Département des Travaux Publics⁽¹⁾,

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION⁽²⁾, PAR M. DE T' SERCLAES.

MESSIEURS,

La section centrale du budget des Travaux Publics s'est occupée du crédit provisoire demandé pour l'exercice 1857; elle approuve le projet de loi à l'unanimité, sous la condition que le Gouvernement ne fasse pas usage du crédit pour créer des dépenses nouvelles, mais qu'il circoncrive les dépenses reconnues indispensables dans les limites du budget voté pour l'exercice courant.

Le Rapporteur,
C^{te} DE T' SERCLAES.

Le Président,
J. G. DE NAYER.

(¹) Projet de loi, n^o 46.

(²) La commission était composée de MM. DE NAYER, président, DE MAN D'ATTENRODE, VANDER DONCKT, DE T' SERCLAES, VANDENPEREBOOM, LESOINNE et ROUSSELLE.
